



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2008**

À une séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2008, à 17 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, **étaient présents** :

Mme Ginette Moreau, mairesse  
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1  
M. Jacques Fortier, conseiller no 3  
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

**Étaient absents :**

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
M. Mario Côté, conseiller no 5

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

**ÉTUDE :**

---

4. Embauche du personnel du bureau de la SAAQ
  5. Période de questions
  6. Clôture de la séance extraordinaire
- 

14067-09-2008  
point no 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 septembre 2008 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

14068-09-2008  
point no 3

**VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :



Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

---

14069-09-2008  
point no 4

### **EMBAUCHE DU PERSONNEL DU BUREAU DE LA SAAQ**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la ministre de nommer la municipalité de Saint-Apollinaire mandataire du bureau de la société d'assurance automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité d'interrompre le service à la clientèle à compter du 1<sup>er</sup> octobre et que, pour ce faire, le personnel doit être engagé dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE madame Jacinthe Poulin possède 10 ans d'expérience dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Demers Hamel, de Saint-Apollinaire, présentement à la retraite et détenant 20 ans d'expérience dans le domaine, serait prête à nous assister pour une période d'environ 2 mois, le temps de former une autre personne pour ce travail;

CONSIDÉRANT QUE le personnel du bureau de la SAAQ sera exclu de l'unité de négociation de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De procéder à l'embauche de madame Jacinthe Poulin comme responsable du bureau de la SAAQ, à 35 h/semaine, au taux horaire de 20 \$. 3 semaines de vacances, ainsi que 5 journées de maladie par année lui sont accordées.

De procéder à l'embauche de madame Hélène Demers Hamel, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre à la mi-décembre, à 25 h/semaine, au taux horaire de 15 \$. Après cette période, Mme Demers demeurera disponible pour remplacement, en cas de vacances, maladie ou autres.

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer un contrat de travail pour une période de 1 an.

Adopté à l'unanimité

---

14070-09-2008  
point no 6

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De clôturer la séance extraordinaire le 16 septembre 2008, à 17 h 05.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---